

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2009
(CONVOCATION DU 18 JUIN 2009)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, LE BLANC, PIERRETON, ROGEAUX

Mesdames CHAPPUIS, DEBAISIEUX, FAURIE, FKAIR, FRANCHINO, JEAN, LAUZE, ORTOLLAND, SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉ

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Acquisition de la parcelle de terrain section AM n°48.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification telle que présentée.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2009

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 18 mai 2009, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

Article	Fonction	Opération	FONCTIONNEMENT	BP 2009	Dépenses	Recettes
D 023	01		Virement à la section d'investissement	687 321.00	-34 701.00	
D 6065	321		Livre, disques, cassettes	0.00	1 524.00	
D 6574	64		Subventions de fonctionnement	52 000.00	20 800.00	
R 74122	01		Dotation solidarité rurale 2ème fraction	25 200.00		-741.00
R 74127	01		Dotation Nationale de Péréquation	33 300.00		-21 729.00
R 7473	321		Département	0.00		1 524.00
R 7484	01		Dotation de recensement	0.00		6 080.00
R 7488	020		Autres dotations et attributions	0.00		2 489.00
			TOTAL	797 821.00	-12 377.00	-12 377.00

Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	BP 2009	Dépenses	Recettes
D 202	020	132	PLU	40 000.00	30 000.00	
D 2135	252	144	Agrandissement restaurant scolaire	0.00	9 000.00	
D 2111	20		Terrains nus	0.00	20 000.00	
D 2318	822	109	Renforcement routier	200 000.00	-20 000.00	
D 2318	813	128	Conteneurs	20 000.00	20 000.00	
R 021	01		Virement de la section de fonctionnement	687 321.00		-34 701.00
R 1641	01		Emprunts en euros	113 092.00		93 701.00
			TOTAL	1 060 413.00	59 000.00	59 000.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** favorablement la Décision Modificative n°1 du Budget Général 2009.

III. FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Agnès SIMON informe les membres du Conseil Municipal que l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire n'est plus encadrée depuis le décret n°206-753 du 29 juin 2006.

Désormais, les Collectivités Territoriales qui assurent la restauration scolaire ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire sans être tenues de se conformer à un encadrement des tarifs fixés jusqu'alors sur la base d'un arrêté annuel. L'évolution de celui-ci est fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Madame Agnès SIMON propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2009-2010 comme suit :

- création d'une tranche supplémentaire (Q. F. supérieur à 1100)
- application d'une réduction de 0,20 € par repas à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille

Communes	Quotient familial CAF	Tarifs 2008/2009	Tarifs 2009/2010
Barby	Jusqu'à 220	2,35	2,35
	221 à 436	2,70	2,70
	437 à 544	3,26	3,30
	545 à 700	3,87	3,95
	701 à 915	4,04	4,15
	916 à 1100	4,22	4,30
	Plus de 1100		4,60
Extérieurs		5,28	5,50

Par ailleurs, des enfants allergiques apportent leur repas, tout en bénéficiant de l'organisation (personnel, matériel...) de cette période périscolaire. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de facturer aux familles le même tarif que la garderie à savoir :

- un forfait mensuel de 16,40 euros, spécifique à la garderie de midi.
- Un passage exceptionnel à 1,13 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs proposés et qui seront applicables dès le 3 septembre 2009.

IV. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÉRISCOLAIRE

Madame Agnès SIMON rappelle au Conseil Municipal les dispositions du règlement intérieur du périscolaire, approuvé par délibération en date du 25 août 2005 et modifié par délibérations du 27 juin 2006 et 27 juin 2007.

Elle présente à l'assemblée les nouvelles dispositions du règlement intérieur retravaillé par la Commission scolaire, sociale, enfance et jeunesse du 5 juin 2009, à savoir :

La forme a été revue et il a été ajouté :

- le logo de la commune
- une information sur la garderie de midi à l'école maternelle
- la prise en charge et les conditions d'accueil des enfants de 3 ans révolus
- la mise en garde sur le respect des horaires de fin de garderie du soir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du périscolaire.

V. SURVEILLANCE CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION DE SAVOIE

Madame SIMON informe le Conseil Municipal de l'évolution du fonctionnement du restaurant scolaire et des garderies périscolaires.

Dès la rentrée ces services ont dû faire face à un pic d'activité et de fréquentation.

Par ailleurs, l'agent communal assurant l'entretien du restaurant scolaire et de divers bâtiments communaux devra s'absenter à plusieurs reprises pendant l'année scolaire.

Cette situation nécessite le recrutement de deux agents supplémentaires pour faire face aux besoins d'encadrement supplémentaires pour le restaurant scolaire et les garderies et au remplacement pour l'entretien de différents locaux communaux.

Elle propose ainsi au Conseil Municipal la signature avec l'association PSA de conventions de mise à disposition de personnel pour 2 agents : l'une pour la période du 3 juillet 2009 au 2 juillet 2010 et la seconde pour la période du 3 septembre 2009 au 2 juillet 2010 selon les modalités suivantes :

- participation financière de la Commune à raison de 14,88 € par heure plus 5 € mensuels, qui sera revalorisée en fonction des changements des taux de cotisation et des évolutions de la législation du travail.
- un agent sera chargé d'assurer la surveillance de la cantine 4 jours par semaine pendant les périodes scolaires ainsi que le remplacement pour l'entretien de différents bâtiments communaux,
- le deuxième agent sera chargé d'assurer la surveillance de la cantine et des garderies, au besoin, en fonction des effectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec l'association PSA de Savoie les conventions de mise à disposition susvisées.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette convention sont prévus au budget.

VI. REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTERIEURES DE BARBY

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint au Maire, et sur proposition de la Commission « Sports, Culture et Animation », soumet au vote du Conseil Municipal le montant des subventions suivantes à allouer aux associations locales et extérieures de la Commune :

ASSOCIATIONS DE BARBY

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS PROPOSEES
ENTENTE BARBY BASKET	4 300 euros
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300 euros
PETITS MICKEYS	43 000 euros
BIBLIOTHEQUE « LES MILLE FEUILLETS »	3 450 euros
QUESTIONS POUR UN CHAMPION	400 euros
MASQUE DE CHAIR	400 euros
LE TRESOR DES ECOLES	150 euros
BIEN VIVRE AU CLOS GAILLARD	150 euros
ARAM	150 euros
ILVA MICA (voyage 20 ^{ème} anniversaire)	Moitié des dépenses (sur présentation d'un justificatif) avec un maximum de 2 500 euros
ECOLE ELEMENTAIRE DE BARBY – PROJET « NOMAD »	300 euros
TOTAL	Entre 52 600 et 55 100 euros

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS PROPOSEES
A.D.F.I.	50 euros
COMITE HANDISPORT	50 euros
LES QUATRE A	75 euros
CROIX ROUGE FRANÇAISE	50 euros
A.F.A.P.	75 euros
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50 euros
ALZHEIMER SAVOIE	75 euros
SECOURS CATHOLIQUE	100 euros
ARC-EN-CIEL	150 euros
PREVENTION ROUTIERE	100 euros
TERRE DES HOMMES	50 euros
SAVIHEP	50 euros
RAOUL FOLLEREAU	50 euros
LES PAILLONS BLANCS	100 euros
MOUVEMENT VIE LIBRE	50 euros
AIDE FAMILIALE POPULAIRE	100 euros

LES RESTAURANTS DU CŒUR	100 euros
DE L'OMBRE A LA LUMIERE	0 euro
COMITE D'ENTENTE, RESISTANCE ET DEPORTATION	0 euro
CENTRE REGIONAL LEON-BERARD	0 euro
APEDYS DES 2 SAVOIE	0 euro
MFR LE VILLAGE	0 euro
NAFSEP	0 euro
ADAMSPA	0 euro
ADPEP SAVOIE	0 euro
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS A VOCATION DE REMPLACEMENT AGRICOLE SAVOIE CENTRE	0 euros
ACMS SAVOIE	0 euro
TOTAL	1 275 euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de répartition des crédits de subventions aux associations telles que présentées.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours suffisamment approvisionné.
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder aux mandatements des sommes correspondantes.

VII. MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E.S. – RETRAIT DE LA COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE

Monsieur Bruno GACHET, Adjoint au Maire de la Commune de BARBY, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.).

A ce titre, le Conseil Municipal doit se prononcer à propos de toute modification des statuts du S.D.E.S.

Monsieur Bruno GACHET expose :

Le 27 mars 2009, le Conseil Municipal de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE a délibéré en faveur de son retrait du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

Le 17 avril 2009, l'Assemblée Générale du Comité Syndical du S.D.E.S. a accepté, à l'unanimité, le retrait de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE.

Conformément à l'article L 5211-19 du CGCT, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération, sur le retrait de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur le retrait de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.).
- **APPROUVE** les modifications intervenues en conséquence dans les statuts du S.D.E.S.
- **APPROUVE** la liste mise à jour suite aux modifications des représentants des collèges dont elles dépendent.

VIII. MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E.S. – ADHESION DE LA COMMUNE DE TRESSERVE

Monsieur Bruno GACHET, Adjoint au Maire de la Commune de BARBY, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.).

A ce titre, le Conseil Municipal doit se prononcer à propos de toute modification des statuts du S.D.E.S.

Monsieur Bruno GACHET expose :

Le 27 mars 2009, le Conseil Municipal de la Commune de TRESSERVE a délibéré en faveur de son adhésion du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

Le 17 avril 2009, l'Assemblée Générale du Comité Syndical du S.D.E.S. a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de TRESSERVE.

Conformément à l'article L 5211-19 du CGCT, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération, sur l'adhésion de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion de la Commune de TRESSERVE au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.).
- **APPROUVE** les modifications intervenues en conséquence dans les statuts du S.D.E.S.
- **APPROUVE** la liste mise à jour suite aux modifications des représentants des collèges dont elles dépendent.

IX. CORRESPONDANTS DE NUIT – CONVENTION LIANT LA COMMUNE A CHAMBERY METROPOLE, L'ASSOCIATION « REGIE PLUS » ET LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'expérimentation depuis juillet 2004, d'une action prévoyant l'intervention de correspondants de nuit en soirée sur les Communes de Barby et Saint-Alban-Leyse. Cette action est menée en collaboration avec Chambéry Métropole, financeur au titre de la Politique de la Ville, l'association « Régie Plus », mettant à disposition son personnel, et la Commune de Saint-Alban-Leyse.

Compte tenu du bilan positif qui a été tiré au terme de cette période, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette action en 2009, dans les conditions suivantes : en participant à hauteur de 7 620 euros, la Commune bénéficie de l'intervention de deux correspondants de nuit 4 à 5 soirées par semaine sur les deux communes (Barby et Saint-Alban-Leyse).

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention définissant les conditions de l'action et les obligations de chaque partenaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de ladite convention et notamment le plan de financement fixant le montant de la participation de Barby à 7 620 euros pour l'année 2009, ce montant étant revalorisé les années suivantes conformément à la délibération du bureau de « Chambéry Métropole » en date du 30 avril 2009.
- **AUTORISE** Madame le Marie à signer les conventions pour les années 2009 et suivantes ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

X. ORDRE DE MISSION POUR LE VOYAGE D'ÉTUDE EN SUISSE ET EN AUTRICHE ORGANISÉ PAR MÉTROPOLE SAVOIE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Métropole Savoie propose aux élus et techniciens de collectivités un voyage d'étude sur l'urbanisme durable en Suisse et en Autriche du 8 au 10 juillet 2009.

Métropole Savoie a attiré notre attention sur l'intérêt de ce voyage pour la réflexion à mener sur les aménagements d'urbanisme futurs de la Commune de Barby, notamment pour l'aménagement du secteur du Grand Clos.

Il est proposé au vote du Conseil Municipal de missionner Madame le Maire et un Adjoint, Madame Catherine CHAPPUIS et Monsieur Jean-Pierre LE BLANC, pour participer à ce voyage d'étude et de décider de la prise en charge des frais liés à ce déplacement d'un montant de 980 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MISSIONNE** Madame Catherine CHAPPUIS et Monsieur Jean-Pierre LE BLANC pour participer au voyage d'étude sur l'urbanisme durable en Suisse et en Autriche les 8, 9 et 10 juillet 2009.
- **PRECISE** que les sommes nécessaires pour la prise en charge des frais liés à ce voyage sont inscrites au budget 2009.

XI. CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS MICKEYS »

Madame Catherine CHAPPUIS informe le Conseil Municipal que le Décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fixe l'obligation de conclure une convention lorsque la subvention attribuée annuellement dépasse le montant de 23 000,00 euros.

Or, la subvention attribuée à l'association « Les Petits Mickey's », au titre de l'année 2009 s'élève à 43 000 euros.

Madame Catherine CHAPPUIS présente au Conseil Municipal un projet de convention attributive de subvention au profit de cette association destinée à répondre à l'obligation réglementaire fixée par le décret susmentionné et propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la Convention attributive de subvention au profit de l'association « Les Petits Mickey's » valable pour l'année 2009.
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

XII. ETUDE PREOPERATIONNELLE D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU GRAND CLOS : AVENANT AU MARCHÉ D'ETUDE SIGNE AVEC LE CABINET SAUNIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché signé avec le bureau d'études SAUNIER pour la réalisation de l'étude d'aménagement du Grand Clos pour un montant total HT de 24 450,00 euros pour la tranche ferme.

L'étude urbaine réalisée par le Cabinet SAUNIER a permis à la Commune de Barby d'envisager une hypothèse d'aménagement de la zone du Grand Clos.

Toutefois, compte tenu des incertitudes environnementales en matière d'hydrologie et de nature du sol qui peuvent remettre en cause l'équilibre financier et la faisabilité de l'opération, la Commune a souhaité diligenter des études techniques hydrauliques et géotechniques.

Disposant de ces nouvelles données, le Cabinet SAUNIER complètera son étude dans le but de consolider le programme et l'estimation financière de l'opération.

Le temps estimé pour ce complément d'étude est de 19,5 jours correspondant à un forfait d'honoraires supplémentaire de 11 700 euros HT.

Le nouveau montant du marché tranche ferme incorporant cet avenant serait porté à 36 150 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché signé avec le bureau d'études SAUNIER pour la réalisation de l'étude d'aménagement du Grand Clos d'un montant H.T. de 11 700 euros ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

XIII. MODIFICATION DE LA DELEGATION AU MAIRE DE L'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES MARCHES PUBLICS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 16 avril 2008 lui déléguant pour la durée de son mandat la prise de décision pour l'ensemble des domaines prévus à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 4 libellé ainsi « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. ».

Or, la Loi n°2009-179 du 17 février 2009 a modifié les termes de cet alinéa et par la même la portée de cette délégation.

Cet alinéa est désormais rédigé ainsi « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le Conseil, après avoir entendu Madame le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de charger Madame le Maire, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'alinéa 4 modifié de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

XIV. ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN section AM n° 48

Madame le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 20 avril 2009 par laquelle elle approuvait le principe de l'acquisition du tènement immobilier situé sur les parcelles 177, 52, 48, 149 et 148 et décidait de solliciter l'EPFL afin qu'il entreprenne, pour le compte de la Commune, les démarches correspondantes.

L'acquisition par l'EPFL des parcelles n° 177, 52 et 48 auprès du promoteur est en cours de finalisation. L'EPFL, pour accélérer la cession de la parcelle 48 au profit de la Commune, propose à celle-ci d'en faire l'acquisition directement auprès de l'actuel propriétaire en scindant la vente en deux, permettant ainsi à la Commune de réaliser l'aménagement du carrefour de l'Impasse de la Trousse et de l'Avenue Principale au plus tôt.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition de la parcelle de terrain section AE n° 48 d'une superficie de 352 m² au prix de 18 000 euros.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle située section AM n° 48 au prix de 18 000 euros et de prendre à sa charge tous les frais liés à cette acquisition.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'**AUTORISE** à signer l'acte authentique.

XV. INFORMATIONS SUR LES MAPA

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
3 juin 2009	BOIS DES MONTAGNES	Travaux de débroussaillage	2 350, 00 euros
19 mai 2009	DELTA TP SERVICES	Travaux de réalisation d'un épaulement route du Château	14 690,00 euros
19 mai 2009	LAQUET	Travaux de rénovation des deux courts de tennis	6 657,41 euros

19 mai 2009	Gilbert NANTOIS	Passage d'une épaveuse sur l'ensemble de la Commune Passage d'un broyeur sur l'ensemble de la Commune	55,00 euros HT/h (coût horaire) 61,04 euros H/h (coût horaire)
18 mai 2009	Société BOIS SERVICE VALORISATION	Fourniture de copeaux de bois pour le sol amortissant de l'aire de jeux située au Clos Gaillard – les Fauvettes	1 607,50 euros
7 mai 2009	Cabinet GEODE	Réalisation d'un levé topographique sur le secteur : chemin du Four Banal	1 135,00 euros
5 mai 2009	Cabinet GOOTELAND-LOOF	Signature d'un contrat pour une mission de conseil en gestion d'assurance	1 994,14 euros
29 avril 2009	DDE	Travaux de signalisation horizontale	6 075,51 euros
29 avril 2009	ELYFEC SPS	Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle	1 080,00 euros
21 avril 2009	ACS	Fourniture de 3 photocopieurs neufs pour la Mairie et l'Ecole Primaire	267,50 euros (coût de location mensuel HT)
14 avril 2009	BERLIOZ SAS	Travaux d'amélioration de la pelouse du terrain de football Daniel Bouvier	5 675,00 euros
23 mars 2009	VAUDAUX	Fourniture d'une tondeuse garantie 3 ans	17 940,00 euros
23 mars 2009	ERDT	Réalisation des travaux de désamiantage dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Ecole Blanche	3 425,00 euros
23 mars 2009	GAUTHEY	Réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales – Route du Château	22 760,00 euros
19 mars 2009	Patrick RAUSSIN	Fourniture, installation et configuration de 12 ordinateurs de bureau pour l'école primaire	4 155,00 euros
12 février 2009	Architecte Pierre BERTINOTTI	Mission de maîtrise d'œuvre complète du projet d'extension et de restructuration de la maison médicale de Barby	11,75 % du coût HT des travaux

12 février 2009	Cabinet JAMIER ET VIAL	Réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Ecole Blanche	1 386,00 euros
10 février 2009	SARL MICROBIB	Maintenance du logiciel MICROBIB (bibliothèque)	284,00 euros
10 février 2009	CITEOS BRONNAZ	Travaux de fourniture et pose d'un candélabre Route de la Trousse	3 674,55 euros
30 janvier 2009	Office National des Forêts	Elagage et abattage d'arbres	5 111,00 euros
9 décembre 2008	Ets ROUSSEY et FILS	Fourniture d'une armoire liaison chaude	3 430,00 euros
5 décembre 2008	PALADDIO	Réfection des revêtements muraux dans les locaux orthophonistes	1 694,00 euros
5 décembre 2008	VILLIEN PLAFONDS	Fourniture et pose de faux plafonds dans les locaux orthophonistes	645,00 euros

XVI. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Pierre LE BLANC présente le travail réalisé au sein de la Commission « Bâtiments Communautaires » de Chambéry Métropole.

Chambéry Métropole possède une quarantaine de bâtiments dont la gestion est assurée par la Direction des Bâtiments (7 gymnases de lycées, 2 piscines, station d'épuration, le Phare, usine d'incinération, aérodrome de Challes-Les-Eaux, etc...)

Un projet en cours consiste en l'extension du parking, puis du bâtiment du siège de Chambéry Métropole

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 16 juillet 2009

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Christophe PIERRETON